Procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2026

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Catherine SAULET, Christine RONDELEUX, Frédéric ESBERT, William FOUCHER, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Cédric LANZERAY, Sylviane PASDELOUP, Claudine POIRIER, et David ROCHER
Alain BAUDON arrive à partir de la délibération 2026_07_03

Pouvoir de Mme Yveline BERANGER à M. Frédéric ESBERT
Pouvoir de Mme Muriel SABATÉ à Mme Céline LACROIX
Pouvoir de Mme Isabelle DESIAUME à M. Jean-Pierre VERTALIER
Pouvoir de M. Laurent GANIEUX à Mme Claudine POIRIER
Pouvoir de M. Christophe ANDRAULT à M. Cédric LANZERAY
Absents : M. Christophe VANHAECKE, Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Le procès-verbal du 18 juin est adopté à l'unanimité.

Travaux sur l'ouvrage situé sur « la Bondonne » appelé pont des chieuves – attribution du marché de travaux (2026_07_01)

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de la commande publique
Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux,
CONSIDERANT la décision de la commune de BAUGY d'engager les travaux de réhabilitation de l'ouvrage sur « la Bondonne » appelé Pont des chieuves
CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-4 du code de la santé publique lancée le 25 juin 2026,
CONSIDERANT la date limite de remise des offres au 20 juillet 2026 et des demandes de précisions au 24 juillet 2026.
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation ;
APRES présentation du rapport final d'analyse des offres ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :
* d'**ATTRIBUER** le marché de travaux à la société Application Travaux Spéciaux (ATS) – Parc Technologique de la châtaigneraie – 4 impasse de la Briaudière – 37 150 BALLAN MIRE
* d'**AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le marché et l'acte d'engagement correspondant avec ATS pour un montant total de soixante et onze mille huit cent trente-six euros cinquante centimes (71 836,50 € HT) soit quatre-vingt six mille deux cent trois euros et quatre-vingt centimes (86 203,80 € TTC).
* d'**AUTORISER** M. le Maire à déposer toutes les autorisations et déclarations administratives nécessaires à la réalisation de ce marché ;
* d'**AUTORISER** M. le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vente de 6 logements HLM Val de Berry – (2026_07_02)

Vu l'article L443-11 du code de la construction et de l'habitat,
Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le maire reproduits ci-dessous :
M. le maire a reçu un courrier en date du 17 juin 2026 de l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, l'informant de six logements pouvant être proposés à la mise en vente dans la convention d'utilité sociale (CUS) situés sur la commune de BAUGY à l'adresse suivante :
Cité la Garenne – route de Villequiers

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.
Après en avoir délibéré et à main levée

Les membres du conseil donnent **un avis favorable** sur la vente des six logements HLM de Val de Berry sis Cité de la garenne Route de Villequiers.
Adopté à l'unanimité.

Délégués à l'Office National des Forêts et tarifs coupes de bois (2026_07_03)

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune.

M. Jean-Pierre VERTALIER se propose comme candidat au poste de titulaire
M. Alain BAUDON se propose au poste de suppléant

Sont donc élus : M. Jean-Pierre VERTALIER comme titulaire et M. Alain BAUDON comme suppléant.

M. le maire propose de fixer le tarif du stère à 7 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette tarification.
Adopté à l'unanimité.

Subvention pour aide aux communes sinistrées Incendies (2026_07_04)

M. le maire demande aux membres l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art L1111-1

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France et ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Baugy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de BAUGY contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
* faire un don de 1 700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
* après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un délégué pour la commission de gestion de l'eau YEVRE AURON

Suite au renouvellement du conseil municipal, l'association des maires du Cher doit désigner 10 élus pour participer aux travaux de cette commission. M. Alain BAUDON se porte candidat.

Notification sera donnée à l'AMF

Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

Suite au renouvellement du conseil municipal, l'association des maires du Cher doit désigner 6 titulaires et 6 suppléants pour donner un avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation pour l'urbanisme.

M. Pierre GROSJEAN se porte candidat titulaire et M. David ROCHER comme suppléant.

Notification sera donnée à l'AMF

Divers

* Réunion publique le 22 octobre à 19h00

* Dissolution du Judo Club : M. le maire expose que plus aucune activité n'a eu lieu depuis le COVID 2020 et qu'une grande partie des membres ont démissionnés. Les démarches ont été effectuées pour dissoudre cette association et le solde financier sera versé au CCAS de Baugy.

* Refus du transfert de la police de la publicité à La Septaine :

M le maire rappelle aux membres que le pouvoir de police de la publicité en matière d'urbanisme est exercé par les maires depuis 1er janvier 2024. La Septaine est compétente en matière du PLUi ou de règlement local de la publicité mais si un des maires de cet EPCI refuse de transférer cette compétence à la présidente de la Septaine, alors cette compétence reste au maire de chaque commune.

* Refus du transfert des pouvoirs de police spéciale à la Septaine

L'exercice de compétence en matière d'assainissement, de gens du voyage, de voirie, de délivrance des autorisations de stationnement des taxis et de l'habitat entraine automatiquement le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au profit de la présidente de la Septaine.
Si l'un des maires de cet EPCI refuse ce transfert de police spéciale à la présidente de La Septaine, alors elle reste de la compétence du maire de la commune.
Les membres du conseil municipal sont donc informés que ces 2 pouvoirs de police restent de la compétence du maire de Baugy.

Le secrétaire

William FOUCHER

Le Maire,

MAIRIE DE BAUGY (CHER)

Pierre GROSJEAN